



PREFET DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE **Commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES**

Par arrêté préfectoral du 29 mai 2018, une enquête publique est ouverte sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, du mercredi 20 juin 2018 à 9h00 au vendredi 20 juillet 2018 – 17h00, d'une durée de 31 jours consécutifs, portant sur la demande présentée par la SARL SDTP dont le siège social est 1 chemin du Désert 86350 USSON-DU-POITOU, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière souterraine de pierre de taille, avec modification des conditions d'exploitation, située au lieu-dit Bois Charente sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES.

Toute personne pourra demander des informations à M. IRIBARREN Bertrand, gérant de la SARL SDTP (02 41 59 33 63) ou auprès de M. Jean HUET en charge du dossier (Tél. 06 76 05 89 16).

Cette activité relève du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier complet, constitué conformément aux dispositions réglementaires, comporte notamment l'étude d'impact, l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (AE) sur cette étude d'impact.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SAINT-MEME-LES-CARRIERES (siège de l'enquête).

Il pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SAINT-MEME-LES-CARRIERES ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-MEME-LES-CARRIERES ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-observations-ep-saint-meme@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SAINT-MEME-LES-CARRIERES les :

./.

- mercredi 20 juin 2018 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 12h00,
- mardi 3 juillet 2018 de 14h00 à 17h00,
- lundi 9 juillet 2018 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 20 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.